Image not found or type unknown

# est je droit à la nationalité française

Par **tewfik**, le **06/02/2013** à **15:47**

bonjour ,
je vous écris au sujet de mes parents nés les deux à oujda Maroc mon père le 15 mars 1938 et ma mère le 08 janvier 1941, dernièrement j'ai demandé des actes de naissances intégrales de Nantes,ça a fait un retard mais je les ai reçu était écrit le père fils de ... sujet français et ma mère aussi concernant ces parents sujette français ,de la j'ai décidé de constituer un dossier avec les actes de naissances de mes parents récupérer d'OUJDA Maroc inscrit dedans sujette français alors après trois mois presque j'ai reçu un courrier de Nantes me disant de renseigner un imprimer avec un dossier demandant des extrait de naissance des grands parents et arrière grand parent , c'est ce que j'ai fais à mon tour de demander au service de nationalité de Nantes de m'envoyer ces actes de naissances ou mariages intégrales .....
dans tout ça je ne sais pas est ce que j'ai droit à la nationalité ou pas , pour information je suis leur fils marié avec deux adorables petites filles ...
je vous serai très reconnaissant si vous m'orienter ou en lisant mon message vous pourriez me dire est ce j'ai de la chance d'avoir le nationalité française .... merci de me répondre ... à très bientôt ...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés